



**PROCÈS-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
TENUE LE 16 DÉCEMBRE 2025**

MAIRE
INITIALES

GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE INITIALES

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Jude, tenue le mardi 16 décembre 2025 à 19h05 au centre communautaire, sis au 930 rue du centre à Saint-Jude.

Sont présents : messieurs les conseillers Richard Hébert
Jacob Raby
Denis Jr Lallement
Tom Lapierre

Formant quorum sous la présidence de Madame le maire, Annick Corbeil.

Est également présent Madame Sophie Beaudreau, directrice générale adjointe et greffière – trésorière adjointe.

Sont absents Madame la conseillère Anolise Brault et Monsieur le conseiller Sylvain Lafrenaye.

1.0 CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame le maire constate le quorum et déclare la séance ouverte.

2.0 LECTURE DE L'AVIS DE CONVOCATION

Madame le maire donne lecture de l'avis de convocation signifié à tous les membres du conseil tel que requis.

2025-12-265

3.0 ADOPTION DU BUDGET POUR L'EXERCICE FINANCIER 2026

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 954 du Code municipal, le conseil doit préparer et adopter le budget de la municipalité pour le prochain exercice financier et y prévoir des revenus au moins égaux aux dépenses ;

CONSIDÉRANT QUE le document explicatif est joint en annexe A au procès-verbal et sera distribué dans le journal municipal *Le Rochvillois* à chaque adresse civique sur le territoire de la municipalité ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Denis Jr Lallement appuyé par Richard Hébert

IL EST RÉSOLU :

D'ADOPTER le budget pour l'année 2026 tel que soumis et joint en annexe A au procès-verbal.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

Ces documents seront déposés aux archives de la municipalité et sont disponibles pour consultation.

2025-12-266

4.0 ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL DES DÉPENSES EN IMMOBILISATION (PTI) POUR LES ANNÉES 2026-2027-2028

CONSIDÉRANT QU'en vertu des articles 954 et suivants du Code municipal, le conseil doit préparer et adopter un programme triennal PTI des dépenses en immobilisation de la municipalité pour les prochains exercices financiers;

CONSIDÉRANT QUE le document explicatif de ce PTI est joint en annexe B au procès-verbal et sera distribué dans le journal municipal *Le Rochvillois* à chaque adresse civique sur le territoire de la municipalité ;



**PROCÈS-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
TENUE LE 16 DÉCEMBRE 2025**

MAIRE
INITIALES

GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE
INITIALES

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Richard Hébert
appuyé par Denis Jr Lallement**

IL EST RÉSOLU :

D'ADOPTER le programme triennal des dépenses en immobilisation 2026-2027-2028 tel que soumis et joint en annexe B au procès-verbal.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

Ces documents seront déposés aux archives de la municipalité et sont disponibles pour consultation.

5.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

Conformément aux dispositions du *Code municipal du Québec* une période de questions est offerte à l'assistance.

2025-12-267

6.0 CLÔTURE DE LA SÉANCE

ATTENDU QUE les sujets de l'ordre du jour sont épuisés;

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacob Raby
appuyé par Tom Lapierre**

ET résolu de lever la séance à 19h34.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

Je, Annick Corbeil, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la greffière-trésorière de mon refus de les approuver conformément à l'article 142 du code municipal.

Sophie Beaudreau,
Directrice générale adjointe et
greffière-trésorière adjointe

Annick Corbeil,
Maire